

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 14 DECEMBRE 2017 A 20H30**

Article L2121-25 et R.121.9 du Code Général des Collectivités Territoriales

• **MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :**

Présents : M. Jean-Pierre BETEND, Mme Chrystel BURNIER, M. Gilbert COLLINI, M. Jean-Marc DESVIGNES, M. Christophe FOURNIER, Mme Véronique FOURNIER-MAQUIN, M. Florent LAMOISSIERE, Mme Jacqueline LODS, Mme Patricia PASSERAT, Mme Christiane PERILLAT-CHARLAZ, Mme Anne-Sophie PESSAY.

Citoyens d'honneur excusés : M. Christophe HUDRY.

Les citoyens d'honneur tirés au sort sont : Mme Jacqueline GIRAUD, M. Robin DONZEL, Mme Péronne POLLET-VILLARD, M. Denis-Jacques THABUIS, M. Christian PESSAY, Mme Mathilde THABUIS.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Mme PERILLAT-CHARLAZ Christiane, désignée par le Conseil, prend place au bureau en qualité de secrétaire.

M. le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Financement du bulletin municipal.

Approbation à l'unanimité.

1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 19 octobre 2017

M. Le Maire Christophe FOURNIER fait approuver le compte-rendu du dernier conseil municipal.

Approbation à l'unanimité.

2) VIE COMMUNALE :

- Financement du bulletin municipal.

Afin d'aider la municipalité dans la réalisation de son bulletin municipal annuel, des entreprises privées ont proposé leur participation financière. Le conseil municipal accepte la participation de 100€ des entreprises ci-après :

Alexis BASTARD-ROSSET TP, Chalets Vincent FOURNIER, MAULET TOURNIER TP, ARAVIS Bois Combustible, Jean-Pierre BURNIER, CROCKET Service Environnement, André DELOCHE Maçonnerie, LARUAZ Gérard et fils Plomberie, SARL CAULY-Façades, BOIS du Pays, Chalet le MARFANON, Le Bar du COURRIER, COLAS, Entreprise SAEV, GAEC Le Pas du Loup, BROC'ALPS, LATHUILLE Frères, Pépinières PUTHOD, ROCH Champion.

Vote : abstention de 4 personnes concernées ; 7 pour.

- Périscolaire : Suite aux résultats de l'enquête proposée aux parents d'élèves concernant les horaires de l'accueil du périscolaire et afin de répondre à leurs besoins, il est proposé d'établir les horaires d'accueil du périscolaire comme suit : Matin : 7h30 – 8h30 ; Soir : 16h – 18h30, à compter du 8 janvier 2018.

Approbation à l'unanimité.

- Horaires scolaires : Le conseil municipal, après en avoir délibéré, opte pour le maintien des horaires de l'école Tom Morel comme suit : **Lundi- mardi- jeudi- vendredi : 8h30/11h30 – 13h/16h**, pour la rentrée 2018/2019 et les 2 rentrées suivantes. Le conseil d'école doit se réunir avant le 15 janvier pour se prononcer également.

Les 2 avis seront adressés au DASEN.

Approbation à l'unanimité.

3) PERSONNEL :

- RIFSEEP : Le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) est le nouvel outil indemnitaire et remplace la plupart des primes et indemnités existantes. Avec ce régime, l'attribution des primes est basée sur deux composantes : le poste occupé et la manière de l'occuper. Le RIFSEEP comporte donc deux parties :

- L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) : elle est liée au poste, n'est pas modifiée en cas de changement d'agent et reste fixe d'une année sur l'autre. L'IFSE tient compte du niveau d'expertise et de responsabilité du poste occupé mais également de l'expérience professionnelle.

- Le complément indemnitaire annuel (CIA) : elle est liée à l'engagement professionnel et à la manière de servir de l'agent. Le versement de l'indemnité est donc facultatif et son montant est compris entre 0 et 100% du montant maximal. Le CIA est non reconductible automatiquement d'une année sur l'autre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide **à l'unanimité** d'instaurer, à compter du 1^{er} janvier 2018, une indemnité de fonctions de sujétions et d'expertise (IFSE), ainsi qu'un complément indemnitaire annuel (CIA).

Il autorise, **à l'unanimité**, M. le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de ces deux parts et décide, **à l'unanimité**, d'inscrire au budget les crédits nécessaires au versement de ces indemnités.

-Autorisations d'absence pour évènements familiaux et garde d'enfants :

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que les personnels des collectivités locales peuvent bénéficier d'autorisations spéciales d'absence pour évènements familiaux et garde d'enfants, dont le principe est posé par la loi du 26 janvier 1984. Il est donc proposé au conseil municipal d'accorder, sous réserve des nécessités liées au service, des autorisations d'absence pour évènements familiaux et garde d'enfants selon les modalités proposées par le comité technique du Centre de Gestion en date du 15 juillet 2015.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de ces différentes autorisations, donne un avis favorable à cette proposition et autorise M. le Maire à informer le Comité Technique du Centre de Gestion de la Haute-Savoie de la mise en place de ces autorisations.

Approbation à l'unanimité.

- Mise à disposition d'un agent administratif: M. Le Maire propose de reconduire la mise à disposition de Madame Sandrine VASSEUR, agent administratif territorial, au bénéfice de la commune de Petit-Bornand Les Glières, pour 2018. Il rappelle les modalités financières de cette mise à disposition : refacturation de 50% du temps de travail effectué du 1er janvier au 31 décembre 2018 et prise en charge de 70% du RIFSEEP de l'agent. Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer la convention qui définit les conditions de mise à disposition de Mme VASSEUR ; elle prendra effet au 1er janvier 2018.

Approbation à l'unanimité.

- Primes du personnel : Comme chaque année, M. Le Maire propose aux membres du conseil municipal de verser une prime au personnel communal. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer une prime brute d'un montant total de 1816 € pour le personnel communal.

Vote : 2 abstentions, 9 pour.

- Modification temps de travail contractuel : Au vu des nouveaux horaires du temps périscolaire, il est proposé de modifier le temps de travail de l'agent non-titulaire en charge du périscolaire, Madame Gwenaëlle QUERNEC. Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer tous les documents s'y afférant.

Approbation à l'unanimité.

4) FINANCES

- **Décision Modificative N°4** : Afin de prévoir les dernières dépenses de l'année pour le PLU, il est nécessaire d'augmenter les crédits du chapitre immobilisations corporelles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la décision modificative ci-après :

Dépenses investissement : c/202 : frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme : + 1000 € ;
c/2151 : Réseaux de voirie : - 1000 €.

Approbation à l'unanimité.

-Tarifs 2018 :

1- **Eau** : Partie fixe : Abonnement réseau eau : 80€/Location compteur : 8€/Forfait redevance assainissement : 25€

Partie consommation : 1.98€ le m³ /Dégrevement agriculteurs: 0.49€ au-delà de 100m³ /Redevance pollution : 0.29€.

MM BETEND et LAMOISSIERE ne participent pas au **vote : 9 pour.**

2- **Salle des Fêtes** : Gratuité pour les associations de la commune/Habitants d'Entremont : 300 € la journée ; 500€ le weekend/ Habitants extérieurs à la commune : 600 € la journée ; 900€ le weekend / Caution : 800€ pour tous.

Jour de l'an pour les personnes et associations extérieures au village : 1 300€ avec une caution de 1 300€.

Approbation à l'unanimité.

3-**Cimetière** : Concession cimetière pour 30 ans : 400€/Concession columbarium pour 30 ans : 600 €.

Approbation à l'unanimité.

4- **Périscolaire** : Le matin : 1€/Le soir : 2.50€ (tarifs valables pour l'année scolaire 2017/2018).

Approbation à l'unanimité.

5- **Photocopies** : 0.25€ copie A4 Noir et Blanc/0.50€ copie A4 couleur/0.50€ A3 Noir et Blanc/1€ A3 Couleur.

Approbation à l'unanimité.

- **Convention UFOVAL** : Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte de participer à hauteur de 4 euros par jour et par enfant de la commune aux séjours de vacances d'UFOVAL et autorise M. Le Maire à signer la convention entre la fédération et la commune.

Vote : 1 contre, 10 pour.

5) **INTERCOMMUNALITE** :

- **Rapport Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)** : M. Le Maire informe le conseil municipal que par courrier du 29 septembre 2017, Monsieur le Président de la CCVT et Président de la CLECT, lui a transmis le rapport établi par la CLECT en date du 28 septembre dernier. Il rappelle que le Conseil communautaire, lors de sa séance du 25 octobre 2016, a délibéré afin d'opter pour un passage en Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) à compter du 1^{er} janvier 2017. Ainsi, La CCVT verse aux communes membres, une Allocation Compensatoire visant à garantir la neutralité budgétaire dans l'application du régime de la FPU. La CLECT s'est réuni dès le mois de février pour étudier les transferts de compétences envisagés et affiner le calcul des transferts de charges correspondants. Son rapport doit être approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux, prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport. Le rapport est également transmis à l'organe délibérant de l'établissement public de Coopération Intercommunal.

Après en avoir débattu, le conseil municipal approuve le rapport établi par la CLECT en date du 28 septembre dernier et autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Approbation à l'unanimité.

- **Zones Artisanales Economiques (ZAE)** : M. Le Maire rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2017, suite à l'entrée en vigueur des dispositions de la Loi "NOTRe", la Communauté de Communes des Vallées de Thônes est devenue pleinement compétente en matière de Développement Économique. M. le Maire rappelle également que le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à disposition à titre gratuit des biens (meubles et immeubles) dont la collectivité antérieurement compétente était propriétaire. La mise à disposition des biens fait l'objet d'un procès-verbal et la collectivité bénéficiaire de la mise à disposition se substitue alors à la collectivité antérieurement compétente dans tous ses pouvoirs de gestion et dans tous ses droits et obligations. *. Les conditions financières et patrimoniales du transfert des biens immobiliers sont décidées par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux des communes membres se prononçant dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement, au plus tard un an après le transfert de compétences."*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, arrête la liste présentée des biens immeubles des Communes et qui seront transférés en pleine propriété à la CCVT pour l'exercice de la compétence ZAE, donne son accord pour l'acquisition de ces biens dans les conditions financières explicitées et autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à l'acquisition de ces biens.

Approbation à l'unanimité.

- **Modification statuts SM3A** : à l'occasion de sa séance du 9 novembre 2017, le comité syndical a approuvé le projet de nouveaux statuts, pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018. Cette évolution statutaire vise notamment à procéder à l'extension du périmètre du SM3A ainsi qu'à autoriser toute prise de participation dans toute société de type SEM, SPL..., intéressant son objet. Les structures membres du SM3A sont désormais invitées à faire connaître leur position sous trois mois. Les évolutions statutaires seront adoptées si elles sont approuvées à la majorité qualifiée des membres.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve **à l'unanimité** les nouveaux statuts du SM3A.

- **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de l'Arve** : Considérant le contenu du dossier soumis à enquête publique du 20 novembre au 22 décembre 2017, le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable au projet de Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux du bassin de l'Arve et autorise M. le Maire à notifier la présente décision à l'autorité organisatrice de l'enquête publique et/ou au commissaire enquêteur et à signer tout document afférent.

Approbation à l'unanimité.

6- QUESTIONS DIVERSES.

- Factures Eau : Suite à une erreur de mise sous pli à la Trésorerie, 2 factures ont été envoyées dans chaque enveloppe : la moitié du village n'a pas reçu sa facture d'eau. Des lettres de relance seront adressées avec un délai supplémentaire pour le paiement.
- Accueil de Loisirs à Petit-Bornand : Suite à un questionnaire, 13 familles sont intéressées pour inscrire leurs enfants à l'accueil de loisirs du mercredi. Le projet d'ouverture de l'accueil de loisirs pendant l'été est en bonne voie.
- Goûter de Noël 2017 : M. le Maire et l'équipe du CCAS remettront les traditionnels paniers de Noël aux aînés du village âgés de 80 ans et plus, le vendredi 22 décembre à 15h30 à l'Auberge Au Cœur des Monts, lors d'un goûter. Le club des lutins participera également à cet après-midi festif.
- Tour de France : Le 8 juillet, l'étape réservée aux amateurs (15000 cyclistes) génèrera des perturbations de la circulation. Le 17 juillet, jour de l'étape du tour de France, une fermeture des routes est prévue de 9H à 15H. Un communiqué sera diffusé à ce sujet.
- Syndicat Mixte des Hôpitaux Annemasse Bonneville : A compter de 2020, les communes seront dispensées de régler la somme de 3€/habitant puisque les emprunts seront remboursés. Le syndicat sera ensuite dissous.
- Plan de Prévention des Risques : les communes de la CCVT devront commencer à appliquer les mesures requises à compter de 2018. Nous avons remis à la chargée de mission, Mme GAGNEUX, nos prévisions de travaux dans les secteurs concernés.
- Drainage espace église/mur de soutènement : lors de la visite du technicien du Chantier d'Histoire et d'Architecture Médiévale (CHAM) et de M. G.DESGRANDCHAMPS, architecte du Patrimoine, il a été constaté un affaissement inquiétant de l'espace entre l'église et son mur de soutènement. Aussi, nous serons contraints d'envisager le drainage de cet espace. Un bureau d'études devra être missionné.
- Barrière le long du Borne/ secteur des Plains : l'entreprise qui avait endommagé la barrière le long du borne au hameau des Plains est venue la remplacer. Elle en a été remerciée.
- Souscription Retable : un stand sera tenu par la municipalité au marché de Noël pour lancer cette souscription sur Entremont. Par ailleurs, l'abbé André ARNET a donné son accord pour que des affiches et des dépliants soient posés dans les églises de la paroisse.

La séance est levée à 22h20.

A Entremont, le 15 décembre 2017

Le Maire,
Christophe FOURNIER,

